

Travail et intégration : le revenu selon l'origine

Autor(en): **Flückiger, Yves**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **40 (2003)**

Heft 1582

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1021614>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le revenu selon l'origine

Les inégalités de salaires entre Suisses et étrangers caractérisent le marché du travail. Les résultats d'une recherche soulignent les discriminations dont souffrent les travailleurs immigrés. Une intégration professionnelle réussie dépend d'une bonne formation et de sa reconnaissance.

Le marché suisse du travail se caractérise par des différences de rémunération non négligeables entre la main-d'œuvre indigène et immigrée. Alors que le salaire médian des Suisses atteignait, en 2000, 5 525 francs, il s'élevait à 3 573 francs pour les saisonniers, 4 376 francs pour les permis annuels, 4 715 francs pour les permis C et 5 069 francs pour les frontaliers.

Ces inégalités salariales traduisent certes des différences de caractéristiques personnelles et en particulier le fait que les immigrés sont généralement moins bien formés que les Suisses. Mais ces disparités éducatives n'expliquent pas tout puisque nos recherches ont démontré que les travailleurs étrangers subissent, toutes choses égales par ailleurs, une pénalité salariale par rapport à la main-d'œuvre suisse (cf. encadré ci-contre). Elle atteint plus de 13% pour les permis saisonniers. Elle existe aussi par rapport aux autres types de permis, même si elle atteint un minimum pour les travailleurs étrangers détenteurs d'un permis C (3,6%). Il est intéressant de relever qu'au delà du statut sur le marché suisse du travail, l'origine géographique des travailleurs semble exercer un rôle non négligeable.

Les diplômes des étrangers comptent peu en Suisse

Ces différences de salaire inexplicables sont évidemment préoccupantes. Elles pourraient être le signal d'une discrimination sur le marché suisse du travail à l'encontre des travailleurs étrangers qui s'appuie sur le type de permis et/ou sur l'origine géographique. En poussant plus loin nos investigations, nous avons pu constater que, pour tous les immigrants, quel que soit leur pays d'origine, l'éducation acquise à l'étranger est moins bien valorisée que celle obtenue en Suisse. Cela signifie donc que les diplômes obtenus à l'étranger ne sont pas reconnus ou imparfaitement pris en considération sur le marché suisse du travail, ce qui constitue une explica-

tion à la discrimination évoquée auparavant. Cette non reconnaissance des diplômes par les employeurs pénalise les immigrés et ceci quel que soit le nombre d'années passées dans notre pays.

Les hommes ne circulent pas comme des marchandises

Nous avons également constaté que le rendement de la formation acquise avant l'immigration est deux fois plus faible pour la main-d'œuvre en provenance des pays d'immigration traditionnels que pour les autres travailleurs étrangers. Ces disparités peuvent refléter des différences dans la qualité et la compatibilité des formations acquises par rapport au marché du travail helvétique. Cela démontre en tous les cas que le capital humain n'est pas parfaitement transférable d'un pays à l'autre et que la distance culturelle constitue un obstacle à la reconnaissance des titres acquis dans le pays d'origine.

De ce point de vue, notre étude a mis en évidence que, pour tous les groupes d'immigrés, la formation acquise en Suisse est mieux valorisée que l'éducation suivie dans le pays d'origine. Ce résultat démontre que la politique d'intégration de la population étrangère devrait se concentrer en priorité sur la formation des immigrants délivrée en Suisse, en particulier pour les immigrants de pays «traditionnels», mais aussi sur leur formation continue.

Les deuxièmes générations sont moins bien formées

Notre recherche s'est finalement intéressée à la situation de la deuxième génération d'étrangers qui a bénéficié d'une formation complète en Suisse. Cette population ne souffre certes pas du problème de reconnaissance des titres que ses parents ont connu au moment de leur arrivée dans notre pays. Pourtant, il existe toujours des différences salariales importantes entre la population suisse

d'origine et les étrangers de la deuxième génération. Ces disparités proviennent uniquement des caractéristiques des personnes qui composent ce deuxième groupe alors que le marché du travail n'instaure aucune discrimination à leur encontre. Ainsi, le niveau de formation de la deuxième génération d'étrangers reste aujourd'hui encore inférieur à celui de la population suisse, facteur qui explique à lui seul 15,3% de la différence totale de salaire observée entre ces deux groupes. Ce résultat démontre que la deuxième génération d'étrangers, grâce à la formation acquise en Suisse, est mieux intégrée sur le marché du travail, même si son niveau de formation, déterminé en partie par le niveau d'éducation des parents, demeure aujourd'hui encore inférieur à celui des Suisses d'origine.

Yves Flückiger
Université de Genève

Les recherches sur les inégalités salariales font partie du programme national (PNR39) consacré aux migrations et aux relations inter-culturelles.

Ce programme explore les processus migratoires, leurs conséquences économiques, politiques et sociales ainsi que les moyens politiques nécessaires pour leur gestion et leur contrôle au niveau national et international. Il constitue des instruments destinés aux organes compétents en matière de migrations. Les instances fédérales se chargent pour l'essentiel du développement de la politique menée à l'égard des étrangers et de la politique d'asile, les cantons et les communes, ainsi que les organisations et les praticiens privés, s'occupent surtout des questions d'intégration et de mise en application des mesures officielles. Le PNR doit contribuer également au débat public sur la présence des étrangers en Suisse.

www.snf.ch/NFP/NFP39